

Brésil: Le Tribunal Supérieur Electoral qualifie de crime la coercition des travailleurs

Image not found or type unknown



Image: Prensa Latina

La Havane, 26 oct. (RHC)- Le Tribunal Supérieur Electoral (TSE) du Brésil souligne aujourd'hui dans un message que la coercition des travailleurs pour voter pour un candidat au second tour des élections du 30 octobre au Brésil est désormais un crime.

Le message indique que les cas de harcèlement électoral doivent être signalés par l'application Pardal ou au ministère public du travail.

Cette initiative est composée d'un audiovisuel de 30 secondes et d'un spot radio de 45 secondes.

Selon la secrétaire de Communication et Multimédia du TSE, Giselly Siqueira, il est déjà possible de voir les bénéfices de la divulgation à la population brésilienne des campagnes judiciaires visant l'élection sur l'incitation à voter au second tour et la paix dans le vote, entre autres.

Giselly Siqueira souligne que l'annonce sur la lutte contre le harcèlement "ajoute un nouveau message clé à cette mobilisation, contribuant efficacement à l'éclairage et à la participation de la société dans la conduite des élections de 2022".

Début octobre, la Centrale Unitaire des Travailleurs (CUT) a dénoncé le harcèlement d'un groupe d'employeurs visant à obliger les employés à voter pour le leader d'extrême droite Jair Bolsonaro au second tour du scrutin.

La CUT a averti qu'après la définition du premier tour du 2 octobre entre les deux candidats, l'ancien militaire et l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva, "il y a eu une augmentation des rapports sur les réseaux sociaux d'employeurs essayant de forcer les travailleurs à voter pour Bolsonaro", avec des menaces de licenciement.

La CUT et d'autres organisations centrales transmettent les dossiers au ministère public du travail et portent également plainte auprès de l'Organisation internationale du travail, soulignant que le harcèlement électoral est une pratique antisyndicale des entreprises.

"Toutes ces pratiques criminelles des employeurs doivent être combattues, dénoncées et sanctionnées, afin de garantir aux travailleurs leur pleine liberté de vote, d'exercer la démocratie, en choisissant le candidat en accord avec leurs principes", a déclaré Roni Barbosa, secrétaire à la communication de la CUT.

Porte-drapeau du Parti des travailleurs, Lula a remporté le premier tour des élections avec 48,43 % des voix contre 43,20 % pour Bolsonaro, qui cherche à se faire réélire pour le Parti libéral.

Aucun des candidats au pouvoir n'a obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, c'est-à-dire plus de la moitié des votes valides (à l'exclusion des bulletins blancs et nuls), comme le prévoit le code électoral brésilien.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/303014-bresil-le-tribunal-superieur-electoral-qualifie-de-crime-la-coercition-des-travailleurs>



Radio Habana Cuba